

Droit pénal général

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 45.0
- > Période de l'année : Enseignement second semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 5J2DDPET

Présentation

Le cours de droit pénal général permet d'entrer dans la matière par les grands principes qui l'organisent : Légalité (et corollaire d'interprétation stricte, qui se prolonge par l'application dans le temps et l'espace) ; Matérialité et Subjectivité (éléments constitutifs de l'infraction, tentative) ; Responsabilité personnelle (personne physique et personne morale, auteur/complice) ; Imputation/imputabilité (faits justificatifs, causes de non imputabilité) ; Peines (nomenclature, proportionnalité, individualisation, cause d'aggravation générale : récidive)

Évaluation

SESSION 1 :

Régime standard: Contrôle continu, dont écrit de 3h

Régime dérogatoire: Ecrit 3h

SESSION 2 :

Ecrit 3h